SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Agrément des association étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la charte des associations adoptée par le Conseil d'Administration de l'UBS du 21 juin 2013 ;
Vu la délibération n°122-2016 du conseil d'administration le 9 décembre 2016 ;
Vu l'avis de la CFVU du 13 avril 2023 ;

Une demande d'agrément doit être effectuée par toute association souhaitant obtenir la reconnaissance de l'Université Bretagne Sud et prétendre à une subvention de l'établissement. L'agrément est valable pour l'année universitaire en cours. Cet agrément permet de reconnaître l'engagement et les actions menées par l'association étudiante, à condition qu'elle respecte la charte des associations adoptée par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013.

Aussi 5 demandes d'agréments ont été soumises à la CFVU du 13 avril 2023.

N° agrément	Association	Demande d'agrément	Objet(s) de l'association
LORIENT			
07-2023	LP Métiers de l'Industrie et de la Construction Navale (MICN)	Renouvellement	Cette association a pour objet : de permettre aux étudiants de la licence professionnelle Métiers Industriels de la Construction Navale de l'IUT de Lorient d'entreprendre et de réaliser différents projets dans le but de promouvoir la licence.
11-2023	ECPC - Eco conception des polymères et composites	Renouvellement	Cette association a pour buts : - de fédérer les étudiants de formation Polymères et Composites autour d'activités culturelles et de les soutenir dans leur vie étudiante. - d'organiser des évènements festifs afin de valoriser la vie étudiante sur le campus.
VANNES			
06-2023	Association Musicale des Étudiants Vannetais (AMEV)	Renouvellement	Diffuser des valeurs de partage, fédérer autour de l'art musical, échanger et rapprocher les uns des autres, ainsi que faire progresser les adhérents tant sur le plan technique que dans la gestion d'un groupe.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 8 juin 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

08-2023	Sciences et Techniques de l'Environnement et des Ressources Naturelles (STERN)	Renouvellement	Cette association a pour champ d'action les domaines de la biologie, l'environnement, la géologie, la géomorphologie du littoral, l'hydrologie et l'hydrogéologie. Elle cherchera en particulier à créer un réseau réunissant les étudiants et anciens étudiants de l'UBS autour de son champ d'action. Elle encouragera les échanges avec les professionnels dont les domaines de compétences répondent à l'objet de l'association.
09-2023	VANN' ECO TOUR	Renouvellement	Cette association a pour but de rassembler les étudiants de l'UBS lors d'une course à pied "hors stade" de 10km. Cet évènement sportif et ludique permet de promouvoir le patrimoine naturel du Golfe du Morbihan et de sensibiliser les participants aux gestes éco-citoyens.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	*21*
Membres en exercice :	*27*	*Pour :*	*21*
Membres présents :	*16*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*5*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé par : Sebastien Le Gall
Date : 02/06/2023
Qualité : VP CA, RH et Finances